



FEDERATION FRANCAISE DE NATATION  
COMITE REGIONAL D'AUVERGNE DE NATATION  
ATRIUM - POLE TERTIAIRE D'ACTIVITES  
37, AVENUE DE GRAMONT  
03200 VICHY

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DIRECTEUR DU 11 SEPTEMBRE 2016

<b>Participants :</b>	
Alain BERGON	Secrétaire Général
Denis CADON	Président
Claudine CHARMEIL	Trésorière Générale
Stéphane COLOMAS	Vice-président
Christiane COSTE	Membre
Jacques DAUPHINOT	Membre
Dominique DELCHET	Vice-président
Guy LAPORTE	Président de la commission des officiels
Jérôme LATHENE	Secrétaire Général Adjoint
Valérie MERLE	Présidente de la commission natation synchronisée
Pierre Jean PONTVIANNE	Membre
Juliette PUMAIN	Membre
Laurent ROBIN	Membre
Patrick SAUVAGNAT	Président de la Commission Water-polo
Laurent SCALFERT	Membre
Yves TIBLE	Membre
<b>Excusés :</b>	
Vincent ARGILIER	Membre
Daniel CHALMETON	Membre
Patrick CROISY	Vice-président
Michèle DESORME	Membre
Grégory NARCE	Membre
Jean Paul NARCE (Mission Fédérale)	Vice-président

### Début à 12h00

Denis CADON remercie l'ensemble des membres présents pour leur participation à cette réunion du comité directeur et communique les excuses des membres empêchés.

### Homologation de PV

- Homologation du PV du Comité Directeur du 17 Juin 2016

Ce PV n'appelant aucune remarque particulière de la part des membres présents, est homologué à l'unanimité

## Réforme Territoriale – Fusion des Régions

- Délibération du Comité Directeur à prendre dans le cadre du projet de fusion des Régions

La réglementation relative à une fusion d'associations impose l'établissement d'un traité de fusion. Denis CADON fait part aux membres du Comité Directeur qu'il convient qu'il soit dument mandaté pour pouvoir préparer puis signer le traité de fusion. Préalablement à la signature le traité devra être approuvé par le comité directeur puis lors d'une assemblée générale extraordinaire.

Soumis au vote des membres présents, cette proposition est validée à l'unanimité.

## Changement de bureau administratif au siège du CRAN

Le Président fait part que compte tenu de l'exiguïté actuelle des locaux du siège (17m<sup>2</sup>) dont le bail vient à échéance au 31 décembre 2016. Actuellement le coût annuel du loyer est d'environ 1725 euros.

Une opportunité vient de se présenter pour pouvoir bénéficier d'un bureau contigu d'une capacité de 27m<sup>2</sup> au coût d'un loyer mensuel de 78,15 euros auquel il convient de rajouter 101,00 euros au titre de provisions pour charges. Le calcul des charges est présenté afin d'évaluer l'impact du changement de bureau sur le coût annuel. Le coût annuel serait d'environ 2800 euros.

Il soumet aux membres présents la décision de procéder à ce changement du bureau. La proposition présentée par Denis CADON est approuvée à l'unanimité des membres présents.

Fin à 12heures30

Alain BERGON  
Secrétaire Général



Denis CADON  
Président

